



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 5 septembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

**Etaient absents** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre TAILLARD

**Procurations de vote** :

**Mandants** : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

**Mandataires** : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

## Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien 5 chemin des Gravier Blancs à Besançon

**Rapporteur : Marcel FELT, Vice-Président**  
**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Portes de Vesoul »	Montant au BP 2013 : 1 618 876,00 € Montant de l'opération : 420 470,43 €

### Résumé :

L'acquisition et le portage de certains biens situés dans le périmètre opérationnel de la future zone des Portes de Vesoul ont été confiés à l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs. Ainsi, l'EPF a acquis en 2010 pour le compte de la CAGB une propriété bâtie située 5 Chemin des Gravier Blancs à Besançon. Cette prestation de portage arrivant bientôt à échéance, il est proposé de procéder à sa rétrocession au profit du Grand Besançon.

### **I. Contexte**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des Portes de Vesoul, l'Etablissement Public Foncier (EPF) a en charge le portage des différents biens de la zone à acquérir au sein de son périmètre opérationnel.

En 2010, l'EPF a acquis par voie amiable et à la demande du Grand Besançon une propriété bâtie et son terrain d'aisance situés 5 Chemin des Gravier Blancs à Besançon, en zone 2AUy du PLU de la commune et cadastrée : OP 72-5 chemin des Gravier Blanc d'une contenance totale de 1 018 m<sup>2</sup>.

Le portage de cette propriété arrivant au terme du délai fixé par la convention de portage, il est proposé de solliciter la rétrocession du bien au bénéfice du Grand Besançon.

### **II. Modalités financières de la rétrocession**

Le prix de rétrocession du bien comprend l'ensemble des frais qui s'y rapportent augmenté des frais de portage. Le décompte exact et définitif ne pourra être connu qu'au jour de la signature de l'acte authentique de rétrocession.

Il comprend notamment :

Prix d'acquisition du bien en 2010	400 000 €
Frais d'acte	5619,03 €
Facture suppression de branchement	351,40 €
Prime d'assurance du bien pour la durée du portage	/
Frais de portage non réglés au jour de l'acte (yc taxe foncière)	14 500 €
Total	420 470,43 €

**Soit un total estimé à 420 470,43 € à parfaire.**

Il convient par ailleurs de préciser que cette propriété bâtie fait actuellement l'objet d'une procédure de démolition sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon.

**Propriété à rétrocéder 5 Chemin des Gravier Blancs à Besançon  
PLAN DE SITUATION**



**MM. DEMESMAY et GOVIGNAUX ne prennent pas part vote.**

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF à la CAGB de la propriété située 5 Chemin des Gravier Blancs à Besançon, cadastrée OP 72 pour un montant estimé à 420 470,43 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 13 SEP. 2013